



LES RELATIONS ENTRE LE MOUVEMENT OLYMPIQUE ET SES DIVERSES PARTIES PRENANTES

HASSAN MOUSTAFA

Représentant FI • IHF – Fédération Internationale de Handball



TEXTE ORIGINAL EN ANGLAIS

Selon mon expérience passée de joueur, d'entraîneur et d'arbitre comme de dirigeant sportif international, j'ai pu noter que les organisations tendaient à agir de manière plus ou moins autonome au sein du Mouvement olympique et ce, quels que soient leurs liens sportifs. Ceci bien entendu affaiblit le Mouvement olympique et le développement du sport dans le monde entier.

Avant de commencer l'analyse de la relation entre les partenaires du Mouvement olympique, d'en examiner les aspects négatifs et de suggérer comment renforcer ces liens, il nous faut d'abord définir les principales composantes du Mouvement lui-même.

Les trois parties prenantes du Mouvement olympique sont le Comité International Olympique (CIO), les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et les Fédérations Internationales (FI). Un défaut de communication entre elles affectera la base des supporters, les spectateurs, la popularité, les revenus et avant tout l'athlète – «notre atout majeur».

Ces trois parties prenantes devraient être mieux intégrées et collaborer davantage à la poursuite d'un but commun. Pour diriger le sport correctement, nous devons en premier lieu renforcer la relation entre le CIO, les CNO et les FI, et ensuite avec la communauté sportive au sens large.

Les FI, au nom desquelles je prends la parole aujourd'hui, sont l'une de ces principales parties prenantes, dont le rôle est capital dans le développement du Mouvement olympique. Elles devraient œuvrer ensemble encore plus étroitement, renforcer leur lien, échanger leurs expériences et assister aux manifestations les unes des autres, etc. Aux Jeux Olympiques, les FI formulent les règles en vigueur sur le terrain de jeu. Par ailleurs, elles préparent et organisent les principales manifestations (comme les championnats du monde et les Jeux Olympiques). Elles défendent les droits des athlètes et l'autonomie des fédérations nationales. En ce sens, les responsabilités qu'elles doivent assumer sont considérables. L'harmonie, la compréhension, la collaboration, l'étroite communication autant que l'appréciation du

rôle de chacune ne manquera pas de renforcer la relation entre elles. Et ceci contribuera par là même au développement et à la promotion du Mouvement olympique.

Afin que les FI accomplissent leur mission au mieux, il leur faut établir une meilleure communication entre elles et avec les deux autres parties prenantes du Mouvement de plusieurs manières : le débat, la négociation, la participation à la prise de décision, une communication régulière et à jour ainsi que la consultation, etc.

Les FI bénéficient d'un lien immédiat avec les fédérations continentales et nationales, et ces dernières sont en contact avec les CNO. Les CNO, les FI et le CIO entretiennent des relations directes les uns avec les autres, il nous faut donc «fermer le cercle». Ceci pourrait intervenir par des textes d'application unifiés qui permettraient d'établir une position commune sur des points essentiels. Afin de préserver le lien entre les FI et les CNO avec le CIO, je recommanderais une actualisation de la Charte olympique qui comprendrait des dispositions coordonnant la relation entre ces trois parties prenantes, tout en préservant leur autonomie.

La Charte olympique doit incorporer des textes d'application unifiés qui régissent des questions importantes telles que l'autonomie, l'éthique, le fair-play, etc.

LA SOLIDARITÉ AU SEIN DU MOUVEMENT OLYMPIQUE CONTRIBUERA À L'AUTONOMIE DU SPORT

Je souhaiterais vous donner un exemple qui requiert de l'attention : le cas de l'imposition d'une sanction à un pays jugé comme ne respectant pas les dispositions de la Charte olympique (par exemple l'interférence du gouvernement dans les affaires du CNO ou des fédérations nationales, en contradiction avec les dispositions de la Charte olympique). En effet, il n'existe pas de mécanismes que les FI pourraient suivre automatiquement pour appliquer leurs sanctions propres telles que bloquer la participation d'un pays à leurs championnats du monde. Dès lors, le message du CIO ne peut parvenir aux personnes concernées dans le pays considéré.

En revanche, si nous disposions d'une position commune unifiée pour faire face à de tels problèmes, les FI suivraient le CIO et vice-versa. Et le message pourrait alors afficher un front commun.

UNE COMMUNICATION AMPLIFIÉE ET MEILLEURE POUR UNE COOPÉRATION RENFORCÉE ENTRE LE MOUVEMENT OLYMPIQUE ET SES PARTIES PRENANTES

J'aimerais vous donner d'autres exemples à l'origine de tensions entre les FI et dans leur relation avec le CIO :

1. Les critères d'appartenance au CIO devraient être réévalués. Certains présidents de FI sont membres du CIO tandis que d'autres ne le sont pas.
2. Les présidents de FI sont tenus d'inspecter et d'organiser leurs compétitions aux Jeux Olympiques mais, dans le même temps, ils n'ont pas le droit de sélectionner la ville hôte.
3. En outre, ils sont traités différemment lors des Sessions du CIO, ce qui insulte leur image de présidents de FI.
4. Les présidents de FI qui ne sont pas membres du CIO n'ont aucune justification à proposer à leur propre congrès de membres quant à leur appartenance ou non au CIO.



Par ailleurs, le CIO compte des FI de différentes tailles au programme olympique, et pour permettre la promotion des Fédérations moins développées ou plus petites et récompenser adéquatement toutes les FI pour leurs contributions aux Jeux, les critères de répartition des revenus des Jeux Olympiques entre parties prenantes devraient être réévalués.

Des montants minimaux respectables devraient être versés aux petites Fédérations afin de les aider à promouvoir leur sport, alors que le système actuel aide les riches Fédérations à devenir plus riches et à développer leur sport sans effort tandis que les petites Fédérations demeurent sans aide pour développer le leur.

RECOMMANDATIONS

- Instituer un groupe de travail pour étudier les dispositions de la Charte olympique avec distribution d'un questionnaire à toutes les parties prenantes pour rassembler leurs propositions, afin qu'elles puissent toutes contribuer à la formulation des dispositions de la Charte olympique.
- Mieux définir les rôles et responsabilités des parties prenantes au sein du Mouvement olympique.
- Le CIO, avec les FI, devrait conseiller les fédérations nationales et les CNO sur la manière d'élaborer et d'adapter des statuts sportifs légaux afin d'être en conformité avec la Charte olympique.
- Renforcer la règle qui prévoit que tout conflit dans le sport devrait être porté devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS).
- Créer un réseau olympique qui combinera toutes les parties prenantes du Mouvement olympique et facilitera la communication.
- Fixer des critères plus justes de distribution des revenus des Jeux Olympiques.
- Organiser une réunion entre l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF) et les FI une fois par an, consacrée spécialement au traitement des difficultés et des obstacles que rencontrent les FI dans leur progression.
- Organiser une réunion entre la commission exécutive du CIO et l'ASOIF tous les deux ans pour traiter les recommandations présentées à la réunion de l'ASOIF avec les FI.
- Former un parlement composé d'un représentant de toutes les parties prenantes du Mouvement olympique pour traiter tous les sujets relatifs au Mouvement olympique susceptibles d'empêcher le développement du sport dans le monde entier.